

CH GARANTIE

Cet article de la marque AVITAL a été fabriqué en conformité avec les méthodes de production les plus modernes et est soumis à un contrôle de qualité exigeant. HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee (ci-après la Garante) garantit la qualité des robinets sanitaires et de cuisine et les thermostats de la marque AVITAL conformément aux dispositions suivantes.

1. DURÉE DE LA GARANTIE

La durée de la garantie est de

- 10 ans sur la qualité, dont 2 ans sur les pièces d'usure
- 30 ans de disponibilité après-vente des pièces d'usure.

La garantie correspondante débute à la date d'achat. Afin de pouvoir prouver la date d'achat de votre article, veuillez conserver le ticket de caisse original ou la facture originale.

2. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

a. Garantie de qualité

La garantie de qualité s'applique exclusivement aux défauts de fabrication ou de matériaux des robinets et thermostats au moment de la livraison.

La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie n'est pas valable pour les défauts qui résultent de ce qui suit:

- erreurs de montage ou raccordement,
- manipulation ou utilisation inappropriée,
- entretien ou nettoyage inapproprié ou insuffisant,
- action violente ou dommage délibéré,
- utilisation de pièces non originales ou
- action chimique non conforme.

La garantie qualité couvre également durant les deux premières années après l'achat, les dommages sur les pièces d'usure liés à une usure normale. Ne sont pas couverts par la garantie les défauts ou dommages causés aux composants électriques (par ex. LED ou capteurs) ou les dommages causés aux pièces d'usure une fois le délai de deux ans terminé. La garantie ne porte pas non plus sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie.

b. Garantie de disponibilité après-vente

La Garante s'engage à ce que l'acquéreur des robinets AVITAL puisse acquérir auprès d'elle des pièces de rechange compatibles ou adaptées aux pièces d'usure des robinets durant une période de 30 ans à compter de la date d'achat de chaque article. La garantie de disponibilité après-vente ne couvre ni dommages accessoires ou consécutifs, ni frais de montage et de démontage éventuels en cas de garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

a. Garantie de qualité

Pendant la période de garantie, la Garante vérifie l'article défectueux pour déterminer si un cas de garantie s'applique. S'il s'agit d'un cas de garantie, la Garante répare ou échange l'article à ses propres frais. Si l'article n'est plus disponible au moment du cas de garantie, la Garante est autorisée à le remplacer par un produit semblable. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la Garante. Les prestations de garantie de la garantie de qualité ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne génèrent pas de nouvelle garantie. Si, après examen, une réclamation de garantie s'avère manifestement infondée, la Garante a le droit de facturer les frais occasionnés au demandeur.

b. Garantie de disponibilité après-vente

Pendant la durée de la garantie, la Garante propose à l'achat des articles de rechange compatibles ou adaptés au prix du marché respectif. Si un article de rechange n'est plus livrable au moment où la garantie s'applique, la Garante est en droit de proposer à l'achat un article de rechange de même valeur au prix du marché respectif.

4. RECOURS À LA GARANTIE

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir votre droit de garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.ch.

Afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux, vous pouvez également contacter la Garante par e-mail à l'adresse suivante: service@hornbach.ch. Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation de l'original du ticket de caisse ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. DROITS LÉGAUX

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.